Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 4 juillet 2023, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Laurie Soulard, et Ghislain Brunet.

Absences motivées : Manon Morin et Josée Deslongchamps.

Était également présente, l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 h.

2023-07-187 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE: L'ordre du jour soit accepté tel que lu par l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023 et des séances extraordinaires du 8 juin 2023 et du 19 juin 2023;
- 4. TRÉSORERIE
- 4.1. Approbation des comptes à payer :
 - Liste des comptes au montant de 255 792,46 \$;
 - Listes des salaires au montant de 64 953.08 \$.
- 5. CORRESPONDANCE
- 5.1. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de juin 2023;
- 5.2. Dons, commandites et partenariats :
 - 5.2.1 Participation à la publication du cahier spécial « Découvre ta région »;
 - 5.2.2 Campagne de financement de la Fondation Docteur Jacques Paradis;
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION
- 7.1 Démission du conseiller Abel Mandeville au district 1;
- 7.2 Acceptation de la démission de la directrice générale et greffièretrésorière;
- 7.3 Adoption des états financiers révisés de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel pour l'année 2020;
- 7.4 Tarif pour le personnel électoral Élection partielle 2023;

- 7.5 Signataires pour les effets bancaires;
- 7.6 Personne autorisée pour les demandes à MicroAge concernant l'informatique;
- 7.7 Personnes autorisées pour le changement de serrures, et à faire faire des clés pour les bâtiments municipaux;
- 7.8 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement No 23-349 concernant les feux extérieurs;
- 7.9 Appel d'offres pour la réfection du recouvrement plancher à la salle municipale du secteur Colombourg;
- 7.10 Modification au calendrier des séances du conseil;
- 7.11 Fermeture de la pharmacie Jean Coutu;
- 7.12 Demande du CISSAT d'abris air pur et frais pour la communauté;
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 8.1 Demande d'engagement de citation de l'église du secteur Colombourg;
- 8.2 Demande de dérogation temporaire pour habitation dans le bâtiment secondaire;
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9.1 Entente centre d'hébergement avec la municipalité Authier Sécurité civile;
- 10. TRAVAUX PUBLICS
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU
- 11.1 Demande pour faire un parc à chien;
- 12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE
- 12.1 Parc Optimiste Secteur Colombourg;
- 12.2 Soumission pour l'achat d'un véhicule VTT;
- 12.3 Soumission pour la réfection à la suite d'un sinistre Centre Joachim-Tremblay;
- 13. RAPPORT DES COMITÉS
- 14. AFFAIRES NOUVELLES
- 14.1 Embauche temporaire d'un directeur des travaux publics;
- 15. PÉRIODE DE OUESTIONS DES CITOYENS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et des conseillers.

2023-07-188 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 MAI 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2023

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la mairesse Lina Lafrenière et résolu :

QUE: Le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023 et des séances extraordinaires du 8 juin 2023 et du 19 juin 2023 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

4. TRÉSORERIE

2023-07-189 4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés:

- a) Liste des comptes au montant de 255 792,46 \$
- b) Liste des salaires au montant de 64 953,08 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE JUIN 2023

La mairesse communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de juin 2023.

5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

2023-07-190

5.2.1 PARTICIPATION À LA PUBLICATION DU CAHIER SPÉCIAL « DÉCOUVRE TA RÉGION »

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE:

La demande d'aide financièrement au cahier spécial « Découvre ta région » avec Médialo journal Le Citoyen soit refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-191

5.2.2 CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DOCTEUR JACQUES PARADIS

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE:

La Ville de Macamic soutient la Fondation Docteur-Jacques-Paradis dans sa 12^e campagne de financement en s'engageant à contribuer pour une somme de 3 000 \$ répartie de la façon suivante :

2023 : 1 000 \$ 1^{er} décembre 2023 2024 : 1 000 \$ 1^{er} décembre 2024 2025 : 1 000 \$ 1^{er} décembre 2025

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 DÉMISSION DU CONSEILLER ABEL MANDEVILLE, DISTRICT 1

Les membres du conseil prennent acte de la démission de monsieur Abel Mandeville à titre de conseiller au district numéro 1. Comme requis par la loi, la présidente d'élection entreprendra les démarches pour pourvoir le poste.

2023-07-192 7.2 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la démission de la directrice générale et greffière-trésorière, Claudie Aubin laquelle a pris effet en date du 15 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-193 7.3 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ARC-EN-CIEL POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les états financiers révisés de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel pour l'année 2020 soit adopté avec une contribution supplémentaire de 508 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-194 7.4 TARIF POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION PARTIELLE 2023

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La rémunération pour le personnel électoral pour l'élection partielle du 29 octobre 2023 soit la suivante :

PRÉSIDENT D'ÉLECTION – minimum	504,14 \$
PRÉSIDENT ADJ. D'ÉLECTION – minimum	252,06\$
SECRÉTAIRE D'ÉLECTION – minimum	378,10 \$

Président d'élection:

+ Pour le jour du scrutin : 593,25 \$

+ Pour le jour du vote par anticipation : 394,80 \$ (cette rémunération est de 790,65 \$ lorsque le vote par anticipation Dure deux (2) jours)

Pour l'ensemble de ses autres fonctions, le président d'élection a le

droit de recevoir la rémunération suivante :

1. Lorsque la liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le plus élevé entre 352,80 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :

Par électeur pour les 2 500 premiers électeurs, 0,26 \$ Par électeur pour les 2 500 électeurs suivants ,074 \$ pour chacun des autres électeurs.

2. Lorsque la liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le plus élevé entre 593,25 \$ et le produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur cette liste à la date de son entrée en vigueur du montant suivant :

Par électeur pour les 2 500 premiers électeurs, Par électeur pour les 2 500 électeurs suivants, pour chacun des autres électeurs. 0,44 \$ 0,13 \$

La rémunération totale du président adjoint d'élection est le ½ de la rémunération totale du président d'élection et pour le secrétaire d'élection le ¾ de la rémunération totale du président.

Taux horaire

Commission de révision :

Président Réviseur Secrétaire commission de révision	24,28 \$ 21,26 \$ 20,51 \$
Bureau de vote :	
Scrutateur Secrétaire de bureau de vote Agent réviseur	19,80 \$ 17,83 \$ 19,80 \$
Table de vérification :	
Président table de vérification Membre de la table de vérification	16,04 \$ 16,04 \$

Autres:

Primo	20,51 \$
Aide primo	17,43 \$
Préposé à la saisie (accueil)	20,51 \$

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-195 7.5 <u>SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES</u>

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio #446790 de la Ville de Macamic :

- ► Lina Lafrenière, mairesse ou
- ► Laurie Soulard, substitut et;
- ➤ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et greffièretrésorière adjointe

QUE : Les personnes suivantes sont autorisées à signer les effets bancaires qui se rattachent au folio #451308 de la Ville de Macamic :

- ► Lina Lafrenière, mairesse ou
- ► Laurie Soulard, substitut et;
- ➤ Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et greffièretrésorière adjointe

QUE : Les personnes ci-dessous soient autorisées à récupérer les commandes numéraires pour un montant maximal de cinq cents (500 \$) dollars :

- ► Fanny Poirier-Dubé, secrétaire de direction,
- ► Marie-Andrée Dessureault, gestionnaire du Centre Joachim-Tremblay.

QUE : Cette résolution est valide à compter de ce jour et abroge et remplace toute autre résolution déjà adoptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-196 7.6 PERSONNE AUTORISÉE POUR LES DEMANDES À MICROAGE CONCERNANT L'INFORMATIQUE

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise les personnes suivantes à faire des demandes à MicroAge en ce concerne l'informatique :

- Directeur général et greffier-trésorier ;
- L'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe ;
- Secrétaire de direction.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-197 7.7 PERSONNES AUTORISÉES POUR LE CHANGEMENT DE SERRURES, ET À FAIRE FAIRE DES CLÉS POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE: Les personnes suivantes sont autorisées à procéder au changement de serrures, des clés et à faire faire des clés pour les bâtiments municipaux :

- Directrice générale et greffière-trésorière
- Adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adj.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-198 7.8 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 23-349 CONCERNANT LES FEUX EXTÉRIEURS

Avis de motion est donné par la conseillère Laurie Soulard qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement no. 23-349 concernant les feux extérieurs.

Dépôt et présentation du règlement No 22-332

La conseillère Laurie Soulard dépose et présente le premier projet de règlement en mentionnant qu'il vise à réglementer les feux extérieurs et l'utilisation des feux d'artifice.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-199 7.9 APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU RECOUVREMENT PLANCHER À LA SALLE MUNICIPALE DU SECTEUR COLOMBOURG

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt a procédé à des appels d'offres pour la réfection du recouvrement plancher à la salle municipale du secteur Colombourg.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-200 7.10 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil peut modifier le calendrier des séances régulières pour l'année en cours, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE: Le calendrier modifié ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour 2023, lesquelles se tiendront à 19 heures à la salle du conseil à l'hôtel de ville, situé au 70, rue Principale, Macamic ou au Centre communautaire – secteur Colombourg, situé au 705, 2e-et-3e rang de Colombourg, le lundi ou le mardi lorsque celui-ci coïncide avec un jour férié ou par décision du conseil.

Lundi 14 août	Lundi 6 novembre (salle
	Colombourg)
Mardi 5 septembre (4 fête du	Lundi 11 décembre
travail)	
Lundi 2 octobre	

QU': Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

QUE : Cette résolution annule et remplace la résolution No 2023-05-121 adoptée le 8 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

7.11 Fermeture du comptoir de la pharmacie Jean Coutu à Macamic

La mairesse, Lina Lafrenière informe les membres du conseil que des démarches ont été faites auprès de la pharmacie Uniprix de La Sarre pour connaître leur intérêt à ouvrir un comptoir Uniprix à Macamic et dû au manque de pharmacien il est impossible d'ouvrir un comptoir de pharmacie à Macamic.

2023-07-201 7.12 DEMANDE DU CISSAT D'ABRIS AIR PUR ET FRAIS POUR LA COMMUNAUTÉ

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE: La Ville de Macamic après vérifications des caractéristiques principales à prendre en compte pour la sélection des bâtiments, mettra à la disposition de la population le sous-sol de l'hôtel de ville ainsi que le Centre Joachim-Tremblay comme lieu d'abris d'air pur et frais pour la communauté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2023-07-202 8.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT DE CITATION DE L'ÉGLISE DU SECTEUR COLOMBOURG

Attendu qu'aucun des critères d'intérêts faisant partie des paramètres d'analyse ne permet à ce bâtiment de se démarquer au point d'être classé d'intérêt patrimonial;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QU': Après avoir pris connaissance des procédures et des engagements que la ville devra prendre pour l'engagement de citation comme édifice patrimonial l'église du secteur Colombourg, la Ville de Macamic refuse de s'engager à demander la citation de l'église du secteur Colombourg.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-203 8.2 DEMANDE DE DÉROGATION TEMPORAIRE POUR HABITATION DANS LE BÂTIMENT SECONDAIRE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE: La Ville de Macamic accorde une dérogation temporaire à madame Jessica Larivière et monsieur Jonathan Perreault afin qu'ils puissent habiter temporairement leur garage qui sera construit au 17, rue Fortin-les-Berges durant l'automne et l'hiver 2023-2024.

QUE : Cette dérogation prendra fin lors de la construction de la résidence à l'automne 2024;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 ENTENTE CENTRE D'HÉBERGEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ D'AUTHIER – SÉCURITÉ CIVILE

Ce point est reporté à une prochaine séance.

10. TRAVAUX PUBLICS

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2023-07-204 11.1 <u>DEMANDE POUR FAIRE UN PARC À CHIEN</u>

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : Le conseil de la Ville de Macamic analysera cette demande et regardera s'il existe des subventions pour ces projets.

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2023-07-205 12.1 PARC OPTIMISTE – SECTEUR COLOMBOURG

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE: Les structures de jeux désuètes soit enlever, que les balançoires soient conservées, que le réaménagement du terrain soit refait afin que le tout soit propre et accessible.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-206 12.2 SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE VTT

Soumissions reçues:

Cathy Drouin 6 200 \$ plus taxes Centre du Camping La Sarre 10 789 \$ plus taxes

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE: La Ville de Macamic retient la soumission de Cathy Drouin au montant de 6 200 \$ plus taxes pour l'achat d'un VTT Artic Cat 2018 ALTERRA 500.

QU': Une inspection devra être fait sur le VTT.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-07-207 12.3 SOUMISSION POUR LA RÉFECTION À LA SUITE D'UN SINISTRE – CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Soumissions reçues:

Construction Sylvain rouleau 197 383,52 \$ taxes incluses GREPCO 316 722,23 \$ taxes incluses

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE: Suite aux recommandations de l'assureur, la Ville de Macamic retient la soumission de Construction Sylvain Rouleau au montant de 197 383,52 \$ pour les travaux de réfection à la suite du sinistre (dégât d'eau) survenu le 5 février 2023 au Centre Joachim-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

13. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière et les conseillères, Cindy Boucher, Laurie Soulard et le conseiller Ghislain Brunet, font rapport de leur comité respectif.

14. AFFAIRES NOUVELLES

2023-07-208 14.1 EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic embauche temporairement monsieur Marco Bédard à titre de directeur des travaux publics.

QUE: La mairesse, Lina Lafrenière et/ou Laurie Soulard du comité des ressources humaines soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 4 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-07-209 16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 10

Lina Lafrenière	Joëlle Rancourt
Mairesse	Adjointe à la direction générale et
	greffière-trésorière adjointe
à l'article 53 de la Loi sur les	e de la Ville de Macamic, atteste, conformément cités et villes, que la signature du présent procès-
1	e de toutes les résolutions qu'il contient et que je le veto à aucune desdites résolutions.
Lina Lafrenière	
Mairesse	